

---

Renvoi au comité de salut public de la lettre des représentants Pinet et Cavaignac, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, sur la découverte d'un projet de conjuration dans le département des Landes, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de la lettre des représentants Pinet et Cavaignac, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, sur la découverte d'un projet de conjuration dans le département des Landes, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 623-624;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21004\\_t1\\_0623\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21004_t1_0623_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## 33

Les administrateurs du district révolutionnaire de Compiègne annoncent à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, situé dans le ressort du district, estimé 16,655 liv., a été vendu aujourd'hui, en dix-sept lots, 103,805 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

## 34

Siblot, représentant du peuple près les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, adresse à la Convention nationale un bordereau de dons patriotiques en or, argent et assignats, faits par les citoyens de la commune de Lillebonne; il annonce que ces braves républicains se félicitent de n'avoir plus que des saints de bois, et qu'ils le chargent d'être leur organe auprès de la Convention, pour la féliciter d'avoir encore une fois sauvé la patrie; ils demandent la punition des traîtres, des conspirateurs, et que la Convention reste à son poste jusqu'à l'entière destruction des ennemis de la République, et à la consolidation de la paix (2).

L'extrait du procès-verbal, joint à la lettre du représentant du peuple Siblot, présente l'état des dons suivans : huit marcs deux onces six gros d'argenterie, et trois onces et demie, or; deux onces galons d'or et argent; assignats, 10 liv. 10 s., une pièce d'or de 24 liv., sept pièces de 6 l., onze pièces de 3 liv., seize pièces de 24 s., 25 de 12 s., 37 pièces de 6 sols (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Rouen, 9 germ. II] (4).

Je vous adresse, Citoyens collègues, un bordereau de dons patriotiques en or, argent et assignats fait par les habitans des communes de Lillebonne, Saint-Denis-de-Lillebonne et Le Mesnil-sous-Lillebonne.

Ces braves républicains se félicitent de n'avoir plus que des saints de bois, ils ne les enverront pas à Paris parce qu'ils s'en servent pour la cuisson du salpêtre qui bientôt portera la mort aux tyrans et à leurs esclaves.

En me chargeant d'être leur organe auprès de vous, voici l'expression de leurs sentimens : Gloire soit rendue à la Convention Nationale de ce qu'elle a encore une fois sauvé la patrie! Qu'ils périssent tous les conspirateurs! Législateurs! Ne descendez de la montagne qu'après avoir donné à l'Europe étonnée, la liberté, la paix et l'exemple des vertus sociales, compa-

gnons inséparables de l'égalité et de la fraternité!

Je demande, citoyens collègues, qu'il soit fait mention honorable au procès-verbal de leur offrande et l'insertion au bulletin. S. et F. »

SIBLOT.

## 35

André Dumont, représentant du peuple dans les départemens de la Somme et de l'Oise écrit à la Convention nationale que la mort des conjurés réjouit tous les patriotes, et qu'ils applaudissent avec transport aux travaux de la Convention nationale et à la découverte de la conspiration qui menaçoit la patrie.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de la lettre du représentant Dumont (1).

[Amiens, 8 germ. II] (2).

« Citoyens collègues,

La mort des conjurés réjouit tous les patriotes; cet acte de justice nationale a donné lieu à une fête républicaine en cette commune. Tous les vertueux sans-culottes, dans un banquet civique de 3 à 4 cents personnes, pourvues chacune d'un morceau de pain et d'une bouteille de vin, y ont bu à la prospérité de la République, à la conservation de la Convention, à la mort de tous les intriguans et à la pratique de toutes les vertus sociales. La joie étoit peinte sur toutes les figures. La respectable sans-culotterie assista joyeusement à cette fête et applaudit avec transport à vos travaux. J'haranguai le peuple, au nombre d'environ dix mille, et j'eus la satisfaction de ne jamais parler de la République, de la Convention et des vertus, sans les plus vifs applaudissemens. Déjà les citoyens sont tous bien convaincus que parler de République, de la Convention, c'est parler de l'amour des vertus et de la justice.

Un nouveau scélérat, que j'ai envoyé au tribunal criminel du département de l'Oise, auquel j'ai attribué la connoissance du procès, a été exécuté il y a quelques jours. Périront ainsi tous les traîtres et Vive la République. »

A. DUMONT.

## 36

Un des secrétaires fait lecture du procès-verbal du 8 germinal; la Convention nationale en adopte la rédaction (3).

## 37

La Convention nationale entend la lecture d'une lettre des représentans du peuple Pinet et Cavaignac, près l'armée des Pyrénées-Occi-

(1) P.V., XXXIV, 303. B<sup>4n</sup>, 11 germ.; C. Eg. n° 592.

(2) C 297, pl. 1013, p. 18. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes., XII, 238.

(3) P.V., XXXIV, 303.

(1) P.V., XXXIV, 302. B<sup>4n</sup>, 11 germ.; Ann. patr., n° 456.

(2) P.V., XXXIV, 304. B<sup>4n</sup>, 13 germ. (suppl<sup>1</sup>).

(3) Cet état reproduit l'extrait du p.-v. de la Sté popul. de Lillebonne pour les séances des 15, 19, 22, 25 et 29 ventôse, 3 et 4 germinal (C 297, pl. 1020, p. 16). La même Sté propose aussi d'appeler la comm. Lillebonne-Réunion.

(4) C 297, pl. 1020, p. 15. Pas dans AULARD.

dentales, sur la découverte d'un projet de conjuration pour allumer la guerre civile dans le département des Landes, et livrer le pays à l'Espagnol. Dans cette lettre, les représentants du peuple proposent à la Convention nationale la mesure d'arrestation des ci-devant nobles, ci-devant seigneurs et prêtres fanatiques. La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de salut public (1).

[*Mont-Adour, 6 germ. II*] (2).

« Citoyens collègues,

Nous avons déjà fait part au Comité de salut public, par notre lettre du 27 ventôse, d'un plan de guerre civile qui devait s'allumer dans le département des Landes et dont un heureux hasard avait fait tomber en nos mains la preuve écrite. Maintenant que nous avons saisi les chefs des conspirateurs, nous allons vous donner les détails connus de ce complot infâme.

Depuis longtemps, un grand nombre de mauvais citoyens qui s'étaient soustraits à la réquisition, quelques déserteurs même de la levée en masse, après avoir refusé leurs bras à la Patrie ou lâchement abandonné leurs drapeaux, s'étaient allés cacher dans les bois du district de Saint-Sever. Le jour, ils habitaient ces retraites presque inaccessibles et la nuit ils étaient reçus dans des maisons aristocrates où ils trouvaient leur nourriture, la plupart d'entre eux étaient armés. Ils volaient, ils pillaient, ils assassinaient. Dans le mois de vendémiaire, les gardes nationales des départements des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées se réunirent en grand nombre pour leur donner la chasse. Cette mesure eut quelque succès, mais il resta encore de ces brigands et le nombre s'en accrut chaque jour d'une manière alarmante. Nous adressâmes aux municipalités les ordres les plus sévères. Nous ordonnâmes enfin l'arrestation de tous les parents de ceux qui, sujets à la réquisition, n'y avaient point obéi ou avaient abandonné leur poste. Mais en même temps les malveillans, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les prêtres, tous les royalistes préparaient sourdement une nouvelle Vendée. Cette conspiration s'étendait jusqu'aux extrémités de la frontière et enveloppait tout le département des Landes. Elle s'est manifestée à nous d'une manière partielle. D'abord une émigration considérable d'habitants du pays basque, nous annonça son existence. Nous fîmes arrêter plusieurs coupables. Nous créâmes une commission extraordinaire pour les juger et pour faire interner les habitants de ce pays qui, vendus à l'Espagnol, avaient envoyé à Caro une députation pour se livrer à son maître.

Dans le même temps nous fîmes instruits qu'à Dax, on professait hautement le royalisme. L'un de nous s'y transporta et par les mesures ri-

goureuses qu'il prit, il comprima l'audace des nombreux aristocrates de ce district.

Nous ne pouvions douter d'après cela qu'il existât un vaste complot. Nous en suivions les traces lorsque, parcourant les divisions de l'armée, un officier du 4<sup>e</sup> bataillon des Landes nous remit les lettres que vous allez lire.

[*Au c<sup>o</sup> Dulau, sous-lieutenant dans les grenadiers du 4<sup>e</sup> b<sup>o</sup>m des Landes, à Urrugne*].

« Samadet, le 1<sup>er</sup> mars 1794.

« Je vous prie, mon cher ami, de me faire passer l'incluse à son adresse après l'avoir cachetée et me garder le secret. »

Signé : PROVÈRES-DUMARTIN.

[*A Monsieur, Monsieur l'abbé Jumcarot, au camp des émigrés, sur la Montagne de la Rune, en Espagne*].

« Samadet, le 1<sup>er</sup> mars 1794.

« Persévérez, Monsieur, toujours dans le projet d'entrer. Voici le moment favorable. Nous sommes tous à la famine. Les déserteurs sont en si grand nombre dans ce pays que l'éclat n'est pas loin et si l'Espagnol veut, vous ferez à votre aise. M. Durgon et M. Sorbets travaillent de tous leurs moyens, le premier en embauchant les déserteurs en secret et l'autre en mettant plus de régularité qu'il ne faut dans ses commissions et tous les deux s'entendent et ce sont eux qui doivent commander, sitôt que le premier mécontentement se montrera. Il y a plusieurs de mes amis qui s'y prêteront. Costadouat est terrible. Je n'ai pas osé le mettre dans le secret. J'ai essayé de le corrompre, mais il m'a été impossible. Il tient toujours le parti des chevaliers de Dom Quichotte de l'ordre de *Ça ira*. Mais nous lui ferons bientôt son compte; il le mérite, car il est tout sans-culotte. L'avocat Durbens, nous sert aussi, car les déserteurs passent souvent chez lui à Serres où il s'est retiré, et il est bien de notre parti. Dites et assurez à l'Espagnol que tous les nobles et seigneurs de ce pays sont à leur secours et que s'ils peuvent approcher Bayonne, ils sont maîtres. Je connais l'endroit et je suis sûr du coup et j'espère que les Carmagnoles danseront mal à leur aise, ce sera pour le premier juin qu'il convient de choisir le coup d'essai, parce que la famine y fera plus que toute l'armée. J'attends cette époque avec le désir de vous embrasser pour vous témoigner que je suis avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble serviteur.

Signé : PROVÈRES-DUMARTIN.

Nous nous assurâmes du patriotisme de l'officier qui nous remit ces lettres et nous présumons qu'elles ne sont tombées entre ses mains que par une erreur née de l'analogie de son nom avec celui auquel elles étaient adressées. Nous avons donné des ordres pour que celui-ci fut arrêté.

A l'instant même que nous avons eu connaissance de ces lettres, nous avons fait partir une

(1) P.V., XXXIV, 303. *Débats*, n° 561, p. 233; *Ann. patr.*, n° 455; *J. Perlet*, n° 556; *J. Mont.*, n° 139; *Batave*, n° 410; *Audit. nat.*, n° 555; *F.S.P.*, n° 272; *J. Sablier*, n° 1230; *Mon.*, XX, 117; *M.U.*, XXXVIII, 189; *C. Eg.*, nos 592 et 593; *B<sup>in</sup>*, 12 germ.; *Mess. soir.*, nos 591 et 592; *Rép.*, n° 102, p. 408.

(2) AF<sub>II</sub> 172, pl. 1411, p. 39 et 43. Extrait dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 199 et s.